

Point 6 de l'ordre du jour

**PROJET DE GUIDE DE DISCUSSION
Proposé par le Président**

DISPOSITIONS DE SUBSTANCE

1. — Définition.

2. — Incriminations et sanctions.

A. — Incriminations.

Actes et personnes punissables.

B. — Peines encourues.

3. — Protection contre l'impunité.

Questions relatives à la prescription, aux immunités, aux demandes d'asile, à l'amnistie et à la grâce, et autres causes d'exonération ou d'atténuation de la responsabilité pénale.

4. — Poursuites et coopération internationale.

A. — Compétence et poursuites au plan national.

B. — Coopération internationale.

Extradition, entraide judiciaire, entraide humanitaire.

5. — Prévention.

A. — Contrôle des détentions.

B. — Formation des personnels.

6. — Victimes.

A. — Définition des victimes.

B. — Droits des victimes

Participation aux enquêtes, poursuites et procédures pénales, mesures de protection des victimes, réparations.

7. — Enfants de personnes disparues.

NATURE DE L'INSTRUMENT

1. — Convention autonome ou protocole additionnel ?

2. — Relations avec d'autres instruments et application en temps de guerre.

MECANISME DE CONTROLE

1. — Organe nouveau ou organe existant ?

2. — Fonctions de l'organe de contrôle.

CLAUSES FINALES DE L'INSTRUMENT

Signature et ratification, règlement des différends, réserves, entrée en vigueur, amendements, dénonciation, dépositaire, textes faisant foi.